



NÉGOCIATIONS : UNE NOUVELLE ÉTAPE

Après la Commission Mixte Paritaire Nationale (CMPN) du 23 février, l'UTP (Union des Transports Publics et Ferroviaires) n'avait pas daigné présenter un projet de texte qui tienne compte des propositions formulées. Depuis, les travaux ont repris sur le volet Formation Professionnelle de la CCN (Convention Collective Nationale) de la branche ferroviaire à partir d'une nouvelle version (V2).

Ce nouveau texte, bien que certaines demandes CGT aient été entendues, est encore bien loin du compte pour que son contenu soit véritablement un vecteur favorisant l'ascenseur social en facilitant l'évolution professionnelle de chaque cheminot-e.

En effet, si un préambule, comme le réclamait la CGT, a été acté et élaboré, il reste à l'améliorer au moins sur 2 points :

- **La hiérarchie des normes** est à renforcer. La CGT exige que les dispositions incluses dans le volet formation de la CCN soient **plus favorables** que celles reprises au code du travail. De la même manière, un accord d'entreprise doit améliorer le contenu de l'accord de branche.
- **Le salarié doit être acteur de sa formation tout au long de sa vie professionnelle.** L'UTP a répondu partiellement à la proposition CGT en intégrant un paragraphe qui « considère la formation professionnelle comme un investissement nécessaire et permanent contribuant à l'acquisition et à la consolidation des compétences professionnelles et à l'épanouissement des salariés, ainsi qu'au développement durable des entreprises ».

Les questions liées à l'expression des besoins de formation ainsi que l'orientation professionnelle sont centrales pour permettre aux cheminots de se positionner dans une dynamique de parcours de carrière.

La CGT a fait remplacer la notion d'« employabilité » - qui peut se prêter à une logique de malléabilité des salariés et dont il est fait usage à plusieurs reprises – par la notion de « sécurisation du parcours professionnel ».

La formation est un droit pour les salariés qui ne peut être de la seule initiative de l'employeur.

Concernant les orientations prioritaires, la CGT a réaffirmé **le rôle de l'encadrement**, non traité dans la première mouture. Dans la version 2 du texte, celui-ci reste toutefois cantonné à gérer les risques psycho-sociaux et à accompagner les mutations économiques.

La professionnalisation de l'encadrement dans le domaine de la formation est déterminante pour identifier, développer les compétences des cheminot-e-s et leur apporter une aide aux orientations professionnelles.

Sur **les Instances Représentatives du Personnel (IRP)**, et suite à l'intervention de la CGT, le patronat a admis qu'il fallait les associer aux actions. Élément structurant dans le contrôle et l'examen des plans de formation, leur place est indispensable dans la qualité du processus de formation et l'expression des besoins.

Le sujet des alternants, en l'état actuel du texte, est un point de blocage pour la CGT. Contrairement à la volonté de l'UTP, ces jeunes ne peuvent tenir des emplois (ou des postes) seuls. Ils doivent être accompagnés par leur tuteur ou maître d'apprentissage afin de leur transmettre les savoirs et savoir-faire et non être la variable d'ajustement pour remédier au manque de personnel.

De même, les tuteurs et maîtres d'apprentissage (volontaires) ont besoin d'une expérience requise de 5 ans. Ils doivent être libérés sur leur temps de travail pour être formés. Ce dégagement doit être pris en compte dans leur déroulement de carrière.

La prochaine **CMPN** aura lieu le **20 avril 2017**. Prochainement, l'UTP adressera une **version 3** que la CGT analysera en souhaitant que ses propositions soient retenues, afin que la formation demeure une priorité et participe pleinement à l'accomplissement total de chacun(e) dans son travail.

Après l'aménagement du temps de travail qui a fait l'objet du conflit reconductible de mai/juin 2016, les négociations sur ce nouveau volet devront être placées sous le contrôle des cheminots.

Par conséquent, la Fédération CGT les invite à rester mobilisés et extrêmement vigilants quant aux choix que le patronat ferroviaire serait tenté d'imposer.

